

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Ève Poirier

<https://www.cadre21.org/membres/6bf8dfe89f3e2970cc7f9864>

Date d'obtention : 2021-05-04 14:39:27

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Rencontrer la personne plaignante et déclencher le protocole Sexto afin de connaître la nature des images partagées, intention derrière ce partage et l'étendue de la situation et des répercussion. Nous pourrons donc savoir les circonstances et les jeunes impliqués afin d'avoir une évaluation complète de la situation,

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important d'avoir la version de tout le monde avant de référer au service de police

Nous ne sommes pas mandataires du service de police

Nous devons appeler le service de police si un jeune ne veut pas collaborer

Nous devons confisquer l'appareil électronique si nous avons des doutes qu'il contient du matériel pornographique

En aucun cas, nous avons le droit de regarder les images

Déclencher le protocole SEXTO dès que nous recevons une plainte

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Référer au service de police lorsque nous croyons que c'est un acte malveillant, rencontrer l'instigateur et lui confisquer son appareil sans s'interposer dans l'enquête policière qui débutera.